



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

19.06.2024

Titre du projet du marché:

Prison des Grands-Marais. Prestations d'ingénieur chauffage-ventilation-climatisation

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

282563

N° de la publication SIMAP:

1424841

Date de publication SIMAP:

05.06.2024

Adjudicateur:

Etat de Vaud, Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité - DIAD

Organisateur:

Etat de Vaud, Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité - DIAD, à l'attention de Mme Anne Claude, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, Téléphone: +41213167300, E-mail: info.architecture@vd.ch

Inscription:

Au plus tôt 18/06/2024 par signature et transmission de la clause de confidentialité à l'organisateur.

Visite:

Il n'est pas prévu de visite du site sécurisé du PPNV. Une vidéo de présentation du site de PGM est mise à disposition en annexe du document D2.

Questions:

05/07/2024, par email à jbb@e-as.ch

Rendu documents:

12/09/2024 à 16h00. Le timbre postal ne fait pas foi.

Deux exemplaires papier, une clé USB avec fichiers au format PDF.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Ingénieur CVC.

Description détaillée des prestations / du projet:

Prestation d'ingénieur CVC pour les phases partielles SIA 32, 33 et pour un appel d'offres en ET d'exécution.

La prison des Grands-Marais offrira 410 places de détention, pour une surface de plancher totale de 64 000 m2 environ.

Communauté de mandataires:

Non admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés, les documents produits font partie de l'appel d'offres et ils sont autorisés à participer au présent appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

Président :

M. IGLESIAS Claudio, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DIAD Directeur

Membres :

M. JEANNERET Gilles, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DIAD, Responsable de domaine

M. BRUNET Jean-Baptiste, E-AS SA, Ingénieur

M. FILLIETAZ, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DIAD, Administrateur DAO - BIM manager

M. MEYER Fabien, Ingénieur CVCS-MCR, Lausanne

Conditions de participation:

-

Critères d'aptitude:

Cette mise en concurrence est ouverte aux mandataires ingénieurs CVC couvrant obligatoirement les champs de compétences suivants (selon RPH SIA 108) :

- Études relevant de son domaine propre.

Tous les représentants des bureaux d'ingénierie CVC et les professionnels ingénieurs CVC doivent répondre à l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent.
- Être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Les concurrents en possession d'un diplôme étranger doivent fournir la preuve de son équivalence par :

- Leur admission au REG au niveau A ou B. Contact : Fondation des Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement. (www.reg.ch).
- Ou leur inscription au Secrétariat d'Etat à la Formation, à la recherche et à l'Innovation (SEFRI) (www.sbf.admin.ch).

Critères d'adjudication / de sélection:

C1 : Prix 20%, notation selon méthode T200

C2 : Organisation pour l'exécution du marché 33%, dont 6% notation du nombre d'heures selon méthode T4

C3 : Qualités techniques de l'offre 30%

C4 : Organisation de base du concurrent 7%

C5 : Références du concurrent 10%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Pas d'indemnité pour la remise de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art.21a OMP(1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP(2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- Pour des raisons de confidentialités relatives au marché, le cahier des charges détaillé et les annexes à rendre ne sont transmis par l'organisateur qu'après réception d'une déclaration de confidentialité signée par le soumissionnaire. Pour cette raison, l'OMPr n'est pas en mesure de vérifier les potentiels manques dans ces documents.
- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes